

## **Assemblée communale ordinaire du 21 mars 2016 à 20h00**

Présidence : M. François Genoud, Syndic  
Présents : 5 Conseillers communaux et 38 citoyens actifs  
Excusés : MM. Jean-Pascal Ubertini et Nicolas Schmidt

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à la commune. Il adresse un salut particulier à M. Valentin Jordil, du journal le Messenger, ainsi qu'à Mme la Députée, Gabrielle Bourguet.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 11 mars 2016, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage. Les documents étaient également consultables sur le site Internet de la commune.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

MM. Siméon Berset et Jean-Claude Jolliet sont nommés scrutateurs.

M. Georges Lugon demande s'il est possible de mettre le rapport de la commission financière sur le site Internet avec les autres documents qui sont en consultation. Le Conseil communal prend note de la demande. Aucune autre remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée communale est donc ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015**
- 2. Comptes 2015**
  - 2.1 Comptes de fonctionnement
  - 2.2 Comptes d'investissement
  - 2.3 Présentation du bilan
  - 2.4 Rapport de la fiduciaire
  - 2.5 Rapport de la commission financière
  - 2.6 Approbation
- 3. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour la période 2016 à 2018 et approbation**
- 4. Divers**

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015 est approuvé par 42 oui et 2 abstentions.

## **2. Comptes 2015**

### **2.1 Comptes de fonctionnement**

Les comptes 2015 se bouclent avec Fr. 3'622'021.44 de charges et Fr. 3'549'007.84 de produits. L'exercice 2015 fait apparaître un déficit de Fr. 73'013.60 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 154'001.37. Ce résultat est dû pour l'essentiel à des charges inférieures au budget et aux recettes sur l'impôt sur les gains immobiliers plus importantes que budgétisées.

Les amortissements obligatoires se chiffrent à Fr. 191'576.00.

Le poste de la gestion des déchets s'autofinance à 84%.

La participation aux collectivités publiques (cantonales, associations de communes, aides individuelles et subventions) représente Fr. 2'051'206.37, soit 56.63 % du budget de fonctionnement.

M. Serge Praz commente les postes qui ont subi des variations importantes par rapport au budget.

Le poste 219.352.00 «participation à l'accueil extrascolaire» se chiffre à Fr. 26'328.80 de charges alors que le budget prévoyait Fr. 41'000.00.

Le poste 410.351.00 «participation aux subventions cantonales des soins spéciaux» comptabilise des charges pour Fr. 175'268.30 alors que Fr. 157'413.75 étaient prévus au budget. Ce dépassement est principalement dû aux conséquences de la mise en œuvre de la législation fédérale sur le nouveau régime de financement des soins et à l'introduction du nouvel outil d'évaluation des niveaux de soins.

Le poste 620.314.00 «entretien des routes et éclairage» présente des charges de Fr. 59'950.75 contre Fr. 41'200.00 budgétisés. Ce surplus est en lien avec les travaux du chemin de la Chapelle. Une réfection de la route plus importante que prévu a été entreprise.

Le poste 700.314.00 «entretien et réparations des installations» s'élève à Fr. 41'576.75. Des travaux concernant des fuites d'eau ont été réalisés, d'où un dépassement du budget de Fr. 9'376.75.

Le poste 900.400.00 «impôt sur le revenu» comptabilise des produits pour Fr. 1'531'985.70 alors que le budget prévoyait Fr. 1'567'344.00. Par contre, les recettes sur les gains immobiliers ont été nettement supérieures au montant budgétisé. Les produits se chiffrent à Fr. 142'855.35 contre Fr. 50'000'00 budgétisés.

### **2.2 Comptes d'investissement**

Les investissements nets 2015 se montent à Fr. 12'121.15 alors que le budget prévoyait Fr. 668'650.00. Le résultat est inférieur au budget car caractérisé par différents reports des années précédentes et décalages d'autres investissements sur 2016 (réfection du pont de la Biorde et PAL).

### **2.3 Présentation du bilan**

M. Serge Praz commente le bilan au 31 décembre 2015 qui se présente comme suit :

	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
Patrimoine financier	2'210'083.55	3'714'726.00 Fonds étrangers
Patrimoine administratif	3'401'030.95	1'182'739.75 Réserves obligatoires
		190'008.20 Réserves non obligatoires
		596'654.15 Fonds propres
<b>Déficit</b>	<b>73'013.60</b>	
	<hr/> 5'684'128.10	<hr/> 5'684'128.10

La dette nette par habitant s'élève à Fr. 3'879.00.

M. Claude Guex constate que l'accueil extrascolaire a coûté env. Fr. 20'000.00 de moins que prévu. Il explique qu'il a voté un budget avec un mode de fonctionnement et qu'au final ce mode de fonctionnement a changé avec la présentation des comptes. Il estime que le législatif devrait pouvoir valider ces changements. M. Serge Praz précise que ce poste varie en fonction du nombre d'élèves inscrits et des tarifs en vigueur. M. le Président explique qu'il y a un décalage en fonction de l'établissement du budget et des comptes. De plus, les tarifs sont validés par le Conseil communal et non par le législatif.

#### 2.4 Rapport de la fiduciaire

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la fiduciaire.

#### 2.5 Rapport de la commission financière

*Les comptes de fonctionnement et d'investissement ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire Gilbert Butty SA. En date du 25 février 2016, ils ont été présentés à la commission financière accompagnée de deux membres du Conseil communal. Pour son troisième exercice, le réviseur, M. Butty, a pu répondre avec précision à toutes les questions de la commission financière. Chaque position du bilan a été contrôlée et les comptes vérifiés par pointage.*

*Les comptes de fonctionnement se bouclent avec un excédent de charges de Fr. 73'013.60 par rapport à un budget prévoyant un déficit de Fr. 154'001.37. Ce résultat est dû pour l'essentiel à des charges inférieures au budget et aux recettes de l'impôt sur les gains immobiliers plus importantes que prévu.*

*Nous constatons une diminution de la dette nette par habitant de Fr. 4'089.00 en 2014 à Fr. 3'879.00 à la fin de cet exercice.*

*Comptes de fonctionnement : nous relevons les points suivants :*

##### 0. Administration

*Les comptes du poste «Administration» sont conformes au budget et même légèrement inférieurs aux comptes 2014.*

##### 1. Ordre

*Mis à part une nouvelle augmentation des frais des curateurs professionnels et des travaux complémentaires au local du feu, les comptes sont très proches du budget.*

## 2. Enseignement et formation

D'une manière générale, nous constatons que ce poste représente approximativement 1/3 du budget communal. Les charges ont baissé à Fr. 1'099'878.50 par rapport aux Fr. 1'140'347.10 des comptes 2014.

Nous relevons que la participation à l'association des Petits lions AES comptabilise des charges pour Fr. 26'328.80 contre un budget de Fr. 41'000.00. Cette variation est principalement due aux changements tarifaires ainsi qu'à sa nouvelle organisation.

## 4. Santé

Nous constatons une évolution de l'ordre de 10 % des charges sur le poste «Santé» entre les comptes 2014 et 2015.

L'augmentation de participations aux subventions cantonales des soins spéciaux est due à la mise en œuvre de la nouvelle législation fédérale et à une nouvelle évaluation des niveaux de soins.

Le poste « Participation à l'aide et soin à domicile RSSV » est nettement plus bas que budgétisé, mais proche des comptes 2014.

## 5. Affaires sociales

Nous constatons pour ce poste une augmentation générale de l'ordre de 10% par rapport aux comptes 2014.

La diminution de l'offre de mamans de jour, ainsi que l'évolution du nombre d'enfants augmentent les coûts des structures d'accueil de la petite enfance à Fr. 46'720.25 par rapport aux Fr. 36'000.00 du budget.

## 6. Transports et communications

La modification de la grille de répartition des frais du «Traitement du personnel édititaire» provoque une diminution des charges à Fr. 28'048.40 contre un budget de Fr. 42'354.55.

Le poste «Entretien des routes et éclairage» est plus important que prévu, essentiellement dû aux imprévus du chemin de la Chapelle.

Nous pouvons relever qu'aucun prélèvement à la réserve n'a été effectué.

## 9. Finances et impôts

Une perte sur le compte «Débiteurs impôts» est comptabilisée pour Fr. 15'082.95.

L'augmentation générale de 10% des valeurs fiscales immobilières engendre une hausse de la contribution immobilière.

Les ventes d'objets immobiliers ont été plus nombreuses que prévu. De ce fait, les impôts relatifs aux gains immobiliers et plus-values passent de Fr. 50'000.00 au budget à Fr. 142'855.35. Par contre, concernant les impôts sur les mutations immobilières, ils sont à 10% en dessous du budget mais 55% en dessous des comptes 2014.

*Nous n'avons pas de remarques particulières concernant les comptes d'investissement pour cet exercice 2015.*

*Suite à ces différentes analyses, la commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2015.*

*La commission financière ne voudrait pas conclure son rapport sans remercier le Conseil communal pour son dévouement tout au long de cette législature et sa bonne gestion des budgets. Nous félicitons notre caissière, Mme Beaud, pour l'excellent travail fourni, ainsi que M. Praz pour la bonne tenue des comptes et leurs présentations.*

*De plus, nous remercions spécialement notre Syndic, M. François Genoud, pour ces nombreuses années passées à la tête de notre commune.*

## 2.6 Approbation

La parole n'étant plus demandée, les comptes de fonctionnement et d'investissement 2015 sont soumis à l'assemblée communale et sont acceptés à l'unanimité.

### **3. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux pour la période 2016 à 2018 et approbation**

La parole est transmise à M. Bernard Rüegg. La commission financière propose à l'assemblée communale de confirmer, pour un deuxième mandat, la fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy comme organe de révision. La qualité de son travail durant ces trois dernières années, son sens de la communication, sa perspicacité, son professionnalisme et son expérience dans les comptes communaux ont retenu tout notre intérêt et motivent notre proposition. Le Conseil communal confirme les propos tenus par M. Bernard Rüegg.

De plus, la fiduciaire Gilbert Butty SA apprécie de travailler avec Mme Cristina Beaud car les documents sont disponibles et le travail est bien structuré. Elle est remerciée pour tout le travail qu'elle effectue.

La parole n'étant pas demandée, la désignation de l'organe de révision, la fiduciaire Gilbert Butty SA, pour la révision des comptes durant la période 2016-2018, est soumise à l'assemblée communale et est acceptée à l'unanimité.

### **4. Divers**

M. le Président explique que la 2<sup>ème</sup> mise à l'enquête du PAL est terminée et qu'une opposition a été enregistrée; elle est actuellement en cours de traitement. M. le Président précise que 35'000 m<sup>2</sup> avaient été projetés dans le plan d'affectation des zones. Ceux-ci ont à présent disparu et se retrouvent sur le plan directeur communal, pour une suite éventuelle. Les raisons de ce changement s'expliquent par le fait que le Service des constructions et de l'aménagement nous avait expliqué qu'avec la nouvelle LAT, nous n'avions aucune chance que le PAL soit accepté dans cet état par le Canton.

M. Rodolphe Aeschlimann est surpris de constater que pour le secteur de l'Hoirie Cyrille Vienne, davantage de terrain soit concerné par rapport au 1<sup>er</sup> PAL. M. le Président explique que, du fait que cela prendra beaucoup plus de temps, le Conseil communal a décidé de mettre l'ensemble du secteur au plan directeur communal. Toutefois, cette partie reste du terrain agricole de propriété privée.

M. le Président informe l'assemblée communale que des changements au sein de la commission des naturalisations et de la commission financière peuvent survenir. Si un citoyen est intéressé à faire partie d'une de ces commissions, il peut prendre contact avec les Présidents respectifs.

M. le Président explique que plusieurs réclamations sont parvenues au Conseil communal quant au manque de contrôles radar à Granges. En effet, pendant 3 ans, aucun radar n'a été posé dans le village. C'est pourquoi le Conseil communal a pris contact avec la police cantonale, qui a effectué, ces derniers mois, 5 contrôles en fin de journée, pendant 1h30. 1'100 véhicules passent à Granges quotidiennement ; 514 ont été contrôlés et 3 automobilistes roulaient au-dessus de la limitation de vitesse, entre 6 et 10 km/h de trop. M. le Président précise que la police cantonale va revenir de temps en temps effectuer des contrôles.

En cette fin de législature, Mme la Députée, Gabrielle Bourguet, remercie chaleureusement le Conseil communal pour les nombreuses heures consacrées au service de la commune. Elle adresse un merci particulier à M. François Genoud pour ces 13 années passées au Conseil communal. Elle félicite également les nouveaux Conseillers communaux élus et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Au nom du Chœur d'hommes, M. Rodolphe Aeschlimann, remercie le Conseil communal pour sa présence au concert qui s'est déroulé ce week-end.

Mme Christiane Houriet remercie sincèrement l'assemblée pour le soutien qu'elle a apporté aux Conseillers communaux lors des élections communales.

Mme Christiane Houriet, au nom de ses collègues, adresse des remerciements à M. François Genoud, Syndic et ami. Entré en fonction en juillet 2003 comme Conseiller Communal, il prend le poste de Syndic en janvier 2005. Durant toutes ces années, il a apporté son savoir-faire et des idées innovantes dans le respect et la collégialité. Par sa forte personnalité, son dynamisme et son côté humain, nous espérons le voir poursuivre une carrière politique d'une manière ou d'une autre. Nous lui souhaitons tout le meilleur et plein succès pour la suite de son avenir, et le remercions chaleureusement pour l'investissement qu'il a consenti à la collectivité, durant son mandat. L'assemblée communale s'associe aux propos de Mme Christiane Houriet et le remercie par de vifs applaudissements.

En cette fin de législature, M. le Président tient à faire part de l'immense satisfaction qu'il a retirée de ces 13 années passées au sein du Conseil communal. Le réseau de connaissances qui s'est tissé bien au-delà de notre commune, le sentiment d'être utile dans le cadre de certains projets et le fait de travailler avec des gens conviviaux ont fait que cette expérience a été très enrichissante. Il remercie très chaleureusement :

- l'assemblée communale et la population pour tout le respect accordé à sa fonction de Syndic
- les membres des commissions et les membres des sociétés villageoises qui permettent de faire vivre notre village
- ses collègues du Conseil communal pour l'extraordinaire travail réalisé
- ses anciens collègues avec qui il a eu la chance de collaborer
- le personnel œuvrant au service de l'édilité, MM. Roland Girard et Stéphane Gabriel
- le garde génisse, M. Jean-Michel Bourguet et notre concierge Mme Patricia Cochard
- le personnel administratif, Mmes Cristina Beaud, Patricia Gabriel et Cindy Tâche pour le travail réalisé tout au long de l'année

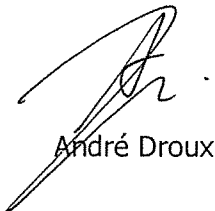
Des remerciements sont également adressés à son épouse ainsi qu'à sa famille et à ses proches pour le soutien apporté durant toutes ces années.

Il souhaite également plein succès à Mme Laurence Prizzi et à M. André Droux qui entreront en fonction le 16 avril prochain.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette assemblée et invite chacun et chacune à partager le verre de l'amitié.

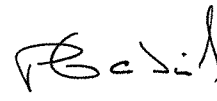
L'assemblée est levée à 21h20.

Le Président



André Droux

La Secrétaire



Patricia Gabriel